

# CONTRE LE HOLD UP SOCIAL : MOBILISATION GÉNÉRALE

Gouvernement et patronat s'entendent sur une chose : imposer des mesures d'austérité au prétexte d'une crise économique. Il s'agit là d'une succession de réformes visant **à remettre en cause l'ensemble des acquis sociaux des travailleurs-euses** (réformes des retraites, loi sur « la sécurisation de l'emploi », pacte de « responsabilité »). Ces directives gouvernementales permettent au patronat et aux actionnaires de s'enrichir encore un peu plus sur le dos des salarié-es, poussé-es à une précarisation croissante et extrême.

## LE PACTE DE « RESPONSABILITÉ » : UNE PROFONDE ATTAQUE CONTRE LES TRAVAILLEURS-EUSES ET UNE ATTAQUE DE NOTRE PROTECTION SOCIALE

François Hollande et son gouvernement négocient actuellement avec les organisations syndicales de travailleurs-euses et patronales, un pacte de « responsabilité ». Il vise à exonérer les patrons d'une partie des cotisations sociales, pour soi-disant créer de l'emploi. Dans la conjoncture actuelle, où la précarisation de la population ne cesse d'augmenter, ce chantage à l'emploi est totalement scandaleux ! Il s'agit d'enrichir encore un peu plus le patronat au détriment des conditions salariales des travailleurs-euses, sans qu'aucune contre partie ne soit exigée tout au contraire.

Ce pacte prévoit la suppression du paiement des cotisations familiales, c'est donc le financement de la branche familiale de la sécurité sociale qui tend à être remise en cause ! Jamais un gouvernement n'a osé s'attaquer frontalement à cela. **Les économies faites sur le dos des travailleurs-euses** repré-

**sentent plus de 35 milliards d'euros**, qui sont directement reversés dans les poches du patronat.

Pour une organisation syndicale, le simple fait d'assister à ces négociations est plus que discutable : c'est considérer comme normal le fait que le patronat puisse s'attribuer ces 35 milliards d'euros. Les organisations syndicales CFTC- CFDT et CFE-CGC (les mêmes qui ont signé l'ANI), s'appêtant prochainement à signer ce pacte, **participent ainsi à la casse des droits des travailleurs-euses.**

**Pour la CNT, réduire la cotisation sociale sous prétexte de soulager les « charges » de l'entreprise, c'est réduire le salaire !** Les richesses produites dans les entreprises, sont le fruit de l'activité des travailleurs eux-mêmes, elles doivent donc leur revenir ! Nos acquis ne sont pas négociables à la baisse !

### LE SALAIRE SOCIALISÉ C'EST QUOI ?

Sur une fiche de paie, une partie du salaire est payée individuellement aux salarié-es, c'est le salaire net (ou salaire direct). L'autre partie, formée de cotisations sociales (le salaire indirect ou salaire socialisé), est versée dans les différentes caisses (sécurité sociale (branche maladie et retraite) UNEDIC, etc.) elle est immédiatement transformée en prestation sociale. Cette cotisation sociale, représente environ 40% du salaire brut. **C'est donc le salaire socialisé qui finance en partie la protection sociale.**

Il permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleurs-euses et de prendre en compte les aléas de la vie. Qu'ils soient actifs, précaires, chômeurs, retraités, les salariés sont reconnus en tant que travailleur : le chômeur indemnisé comme un salarié demandeur d'emploi, le retraité comme un salarié pensionné.

**Cet aspect pose comme principe la solidarité entre les travailleurs-euses.**

Le salaire socialisé est géré par un système de répartition entre travailleurs, dans lequel l'État ne devrait pas avoir son mot à dire. Quand l'État intervient dans le domaine du social, il le fait par l'impôt, toujours dans une logique d'« assistanat » qui stigmatise les plus précaires. En revanche, dans la logique de la cotisation sociale, le chômeur est un « salarié inactif », dont le revenu doit être maintenu en attente de retrouver une activité. **La cotisation est une arme économique au service des travailleurs-euses.** Elle permet de financer les retraites, les allocations familiales, les remboursements des frais médicaux de millions de salarié-es.



**CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL**  
**WWW.CNT-F.ORG / CONTACT@CNT-F.ORG**

## NÉGOCIATION DE L'ASSURANCE CHÔMAGE : LA CHASSE AUX PAUVRES EST OUVERTE !

Non satisfait de s'en être pris au soi-disant « coût du travail » (par des exonérations de cotisations sociales entre autres), le MEDEF, soutenu par le gouvernement Ayrault, s'en prend au « coût du chômage » : les négociations de l'assurance chômage en cours sont l'occasion pour le gouvernement et le MEDEF de rogner encore un peu plus sur le droit des travailleurs-euses privé-es d'emploi : durée d'indemnisation, montant des indemnités, accès à l'ouverture des droits, etc...

**Alors que le chômage en France a atteint la barre des 5 millions** et que près de 40 000 privés d'emplois sont radiés chaque mois, la moitié des chômeurs-euses ne perçoit pas d'indemnités. C'est donc en premier lieu au droit des précaires indemnisés d'être dans le col-

imateur, notamment le statut des intermittents du spectacle (suppression des annexes 8 et 10 mais aussi celui des intérimaires (annexe 4).

Le MEDEF propose une « simplification » des règles d'indemnisation, mais avec des garanties revues à la baisse ! Il s'agit de mettre en concurrence les travailleurs-euses, permettant aux employeurs d'imposer une dégradation significative de nos conditions de vies.

Les travailleurs-euses du spectacle ont compris que seule la lutte paye pour maintenir et obtenir des droits supplémentaires. Depuis quelques semaines, plusieurs actions ont été organisées. Il appartient à l'ensemble des travailleurs-euses (tous secteurs confondus) de rejoindre la mobilisation !

### DÉFICIT DANS LES CAISSES :

Là encore, nous avons le droit de la part du Pouvoir à des prévisions catastrophiques, annonçant, si aucune mesure n'est prise, des déficits dans les différentes caisses (Sécu, UNEDIC).

**Parler de déficit**, alors que le gouvernement donne plus de 20 milliards d'euros au patronat chaque année avec le crédit d'impôt compétitivité...

**Parler de déficit**, alors que les différents gouvernements n'ont fait qu'exonérer toujours plus les cotisations sociales patronales ! En 2002, ces exonérations représentaient 19,5 milliard d'euros, **en 2011 près de 30 milliards !** Auxquels il faut ajouter les 35 milliards d'euros par le pacte de « responsabilité » !

Celles-ci devraient être compensées par des versements de l'État, mais le manque à gagner dans les caisses de la Sécu **reste d'environ 3 milliards d'euros.**

Parler de déficit alors qu'en 5 ans, les profits des entreprises du CAC 40 ont progressé de 35%, **soit 411 milliards d'euros !**

**La CNT considère qu'une mobilisation de l'ensemble des salarié-es est nécessaire pour obtenir le retrait de l'ensemble des contre-réformes depuis 1993**, pour gagner la bataille sociale décisive qui permettra de gagner les suivantes (salaires, emploi, partage des richesses...). La CNT appelle l'ensemble des travailleurs-euses à se joindre à la journée interprofessionnelle du 18 mars, en fonction de la réalité locale, de branche et d'entreprise !

## CONTRE LE CAPITAL, LE GOUVERNEMENT ET SES POLITIQUES LIBÉRALES, CONSTRUISONS LA GRÈVE GÉNÉRALE ! TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LE 18 MARS !

### La CNT revendique :

- Un accès aux indemnités de chômage sans condition et sans durée limite avec un taux de remplacement à 100% du meilleur salaire ;
- Rétablissement du droit à l'allocation chômage en cas de démission ;
- Le retrait du pacte de « responsabilité » ;
- Arrêt des exonérations des cotisations sociales patronales ;
- Autogestion des caisses de solidarité (sécurité sociale, UNEDIC, etc...) par les salarié-es eux/elles-mêmes, selon le modèle existant avant les ordonnances de 1967 (qui ont introduit le paritarisme syndicats/patronat).